



DECISION DU PRESIDENT N°23DC21

SIGNATURE DU MARCHÉ N° 23MPA05 POUR LA FOURNITURE, LA MISE EN PLACE, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'UNE STATION METEOROLOGIQUE SUR LE SITE DE L'USINE DE VALORISATION ENERGETIQUE (UVE) DU SIVALOR



Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230811-23DC21-DE
Date de réception préfecture : 11/08/2023

Le Président du SIVALOR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°20C27 du Comité Syndical en date du 24 septembre 2020 portant délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président afin de « Prendre, selon les dispositions du Code de la Commande Publique et lorsque les crédits correspondants nécessaires sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs modifications en cours d'exécution. » ;

Préambule

Considérant que le 31 mai 2023, a été publié un avis au BOAMP et sur le profil acheteur du SIVALOR en vue de la passation d'un marché pour la fourniture, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'une station météorologique sur le site de l'Usine de Valorisation Energétique (UVE) du SIVALOR ;

Considérant qu'à la date de remise des offres, le 26 juin 2023, six plis ont été remis dans les délais par les sociétés STERELA, DEGREANE HORIZON, SITES, METEO France, METEO OMNIUM et JD ENVIRONNEMENT / METEO CONCEPT ;

Considérant qu'au vu du rapport d'analyse des offres réalisé par la Direction Valorisation énergétique / Transfert, il est proposé d'attribuer le marché à la société STERELA ;

DECIDE

Article 1er : de signer le marché n° 23MPA05 pour la fourniture, la mise en place, l'exploitation et la maintenance d'une station météorologique sur le site de l'Usine de Valorisation Energétique (UVE), pour un montant total de 25 411 euros HT.

Article 2 : La présente décision sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de l'Ain,
- Monsieur le Receveur de la Trésorerie d'Oyonnax,
- Madame la Directrice Générale des Services du SIVALOR, en charge de son exécution.

Fait à Valserhône, le1.1.AOÛT.2023.....

Le Président,

Serge RONZON



Acte rendu exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le
- publication le

Le Président,
Serge RONZON

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20230811-23DC21-DE
Date de réception préfecture : 11/08/2023